



Délibération
N° 2025-065

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

ESTRATTU DI E DELIBERAZIONI DI U CUNSIGLIU MUNICIPALE
DI A CUMUNA DI SAN MARTINU DI LOTA

OBJET : RENOUELEMENT DU BAIL PRECAIRE D'UN REZ DE CHAUSSEE DU 29 ROUTE DU CAP
AVEC LA SOCIETE « L'ECAILLE FUMEE »

Date de la convocation : 13 décembre 2025

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ et le Dix Neuf Décembre à dix-sept heures trente

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme PADOVANI Marie-Hélène**.

Présents : Mme PADOVANI Marie-Hélène, Mme CASANOVA Nicole, M. BERTRAND Michel, Mme FORNESI Marie-Dominique, Mme MANDRICHI Marie-Paule, M. POLIFRONI Bruno, Mme LORENZI Thérèse, Mme FILIPPI Augusta, M. COVILLI Pierre-Antoine, , Mme RAGAS Viviane, Mme SIGURANI Marielle , M. REVELLI Hervé, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, M. SIGURANI Olivier, Mme GHELARDINI Vanina.

Absents :

M. ROSSI Alain, M. PATRONE Etienne, M. CORMAT René-Pierre, M. GRAZIANI Jean-Charles .
M. LEONARDI Bernard a donné pouvoir à Mme PADOVANI Marie-Hélène,
M. PADOVANI Jean-Jacques a donné pouvoir à M. BERTRAND Michel,
Mme NATALI Emmanuelle a donné pouvoir à Mme RAGAS Viviane,
Mme MINICUCCI Audrey a donné pouvoir à SIGURANI Olivier.

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23	En exercice : 23	Présents : 15	Absents : 4	Représentés : 4
---	---------------------	------------------	----------------	--------------------

Mme FORNESI Marie-Dominique a été nommée secrétaire.

Madame le Maire rappelle que lors de sa séance du 06 décembre 2021, et de sa séance du 18 octobre 2023, le Conseil Municipal avait décidé de conclure avec la sas L' « Ecaille Fumée », un bail précaire pour un local situé au rez de chaussée de l'immeuble situé au 29 route du Cap, sur la parcelle Cadastree AC484 ; qui abritait il y a quelques années une activité de banque, puis de vétérinaire, et enfin de traiteur : afin d'y exercer une activité de poissonnerie.

Ce bail était conclu pour une durée de deux ans pour un loyer de 650 euros TTC mensuels.

Ce bail arrivant donc à terme le 9 décembre 2025, Madame le Maire propose son renouvellement pour une période de 6 mois renouvelable 1 fois, dans les mêmes conditions, avec effet au 10 décembre 2025.

La proposition de Madame Le Maire est mise en délibéré



Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

DÉCIDE

- ✓ D'approuver la proposition de Madame Le Maire.
- ✓ D'autoriser Madame Le Maire à signer le contrat de bail commercial précaire au 29 route du Cap avec la Sas « L'Ecaille Fumée ».

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Madame Marie-Hélène PADOVANI

